



CONTRÔLES D'ALCOOLÉMIE DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION



Si vous exercez une fonction essentielle à la sécurité dans le secteur de l'aviation, vous ne pouvez pas être sous l'influence de l'alcool. **Les limites pour ce secteur sont fixées par la loi à 0,09 mg/l ou 0,2 pour mille à 0,09 mg/l d'air alvéolaire expiré ou 0,2g/l de sang (0,2 pour mille).** Tant les inspecteurs de la DG Transport Aérien que les services de police peuvent effectuer des contrôles d'alcoolémie.

COMMENT SE DÉROULE LE CONTRÔLE ?



- Les inspecteurs de la DGTA vont se présenter et s'identifier au moyen de leur badge.
- Présentez votre licence, votre attestation médicale et une pièce d'identité valide avec photo.
- Suivez les instructions de l'inspecteur tout au long de la procédure.
- Inspirez puis expirez le plus longtemps (pas le plus fort) possible dans l'embout buccal de l'éthylotest.
- Recommencez si la quantité d'air expiré est insuffisante.
- Un refus ou un manque de coopération est considéré comme un test positif.
- Dans le cas d'un test positif, une analyse de l'haleine a lieu après un délai d'attente d'au moins 15 minutes et de maximum 30 minutes. Pendant ce délai, vous ne pouvez ni manger ni boire .

QUELS SONT VOS DROITS ?



- Vous pouvez demander la preuve de l'étalonnage de l'appareil de contrôle à safa@mobilitt.fgov.be
- Vous pouvez demander qu'un témoin assiste au contrôle tant qu'il ne perturbe pas la procédure de test.
- Pour les plaintes concernant la procédure, vous pouvez vous adresser à bcaa.inspect.saf@mobilitt.fgov.be

QUELLE SONT LES CONSÉQUENCES D'UN TEST POSITIF ?



- Vous ne pouvez pas exercer vos fonctions de pilote ou une autre fonction essentielle à la sécurité.
- Un procès-verbal sera rédigé et transféré au procureur du Roi. Vous risquez des poursuites pénales et/ou une amende administrative.
- Pour les pilotes, l'infraction sera signalée à l'autorité aéronautique qui a délivré la licence au pilote en question.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS PAR RAPPORT AUX CONTRÔLES D'ALCOOLÉMIE DANS L'AVIATION ?



**Posez-les
à nos inspecteurs !**